



Administration provisoire de biens



Une personne majeure qui, en raison de son état de santé, est totalement ou partiellement hors d'état de gérer ses biens, peut se voir nommer un administrateur provisoire. La mise sous administration provisoire est une mesure qui vise à protéger les personnes fragilisées en leur assignant un administrateur chargé de gérer leurs biens et de prendre en leur nom toutes les décisions les concernant.

Si vous êtes dans cette situation ou qu'une décision dans ce sens va être prise à votre égard, le service Pensions de la Commission doit en être informé. Votre administrateur provisoire peut également contacter le service social de votre institution d'origine pour obtenir des informations complémentaires.

De manière plus générale, il existe un [site web d'information](#) sur la situation des personnes vulnérables en Europe. Réalisé avec le soutien de la Commission, le site met à disposition des fiches d'information sur les mesures de protection pour les personnes vulnérables dans les pays connaissant le système notarial, soit 22 pays européens.

i CONTACT : VOTRE GESTIONNAIRE DONT LE NOM FIGURE EN HAUT À GAUCHE DE VOTRE BULLETIN DE PENSION
Service social de votre institution
SITE : "Personnes vulnérables en Europe"

Etes-vous dans une situation difficile ?

Le **service social** des institutions est à votre disposition en cas de difficultés personnelles, administratives ou financières.



Qui peut s'adresser au service social ?

- les bénéficiaires d'une pension d'ancienneté, d'une allocation d'invalidité, d'une pension de survie ou d'une pension d'orphelin
- les ayants droit d'un pensionné décédé
- les membres de famille d'un bénéficiaire d'une pension communautaire.

Les **assistants sociaux de votre institution** d'origine peuvent vous assister en cas de difficultés d'adaptation due au changement après le départ à la retraite, liées à

des problèmes familiaux, de santé, de maladie, de handicap, de deuil.

Si vous désirez discuter de votre projet de vie après la retraite, ils peuvent vous accompagner et faciliter l'adaptation à cette nouvelle étape de votre vie. Ils peuvent vous fournir des informations utiles, ainsi qu'un soutien et un accompagnement professionnel. Les entretiens d'aide pour la résolution de vos problèmes ont lieu en toute confidentialité.

De plus, la Commission et les autres institutions lancent cette année une nouvelle enquête auprès des pensionnés. Celle-ci a pour but d'identifier les anciens en difficulté confrontés à un problème de santé important, familial, financier ou un sentiment d'isolement. Cette action se fait en étroite coopération avec l'Association Internationale des Anciens de l'UE (AIACE). Les bénévoles sociaux de cette Association, tous anciens collègues, bénéficient d'un accompagnement des services sociaux pour fournir une aide de proximité.

Si vous estimez être dans une situation difficile, vous pouvez contacter, soit directement le service social de votre institution d'origine, soit une section nationale de l'AIACE.

i CONTACT : SERVICE SOCIAL DES INSTITUTIONS
SECTIONS NATIONALES DE L'AIACE

Dossiers personnels



Le personnel en activité dispose de l'application informatique SYSPER pour la gestion et la consultation de son dossier personnel. Une fois pensionné, l'accès à SYSPER n'est plus possible.

Si vous désirez consulter votre dossier personnel ou obtenir copie d'un document spécifique, il faut tout d'abord contacter le service compétent pour vérifier si le dossier est scanné ("on line") ou en format papier. Si le dossier est scanné, il peut être consulté, sur rendez-vous, dans les locaux de la Commission à Bruxelles. S'il est en format papier, il doit être commandé au service des archives historiques de la Commission (délai de 48 heures) et peut également ensuite être consulté sur place, sur rendez-vous. Si vous résidez hors de Bruxelles, contactez le service qui tentera de répondre à votre requête.

CONTACT : HR-BXL-DOSSIERS-PERSONNELS@EC.EUROPA.EU

**TÉL. + 32 2 295 21 51. RUE DE LA SCIENCE, 11 - 3ÈME ÉTAGE - BUREAU 63 DE 9H À 12H30
(UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS)**

Ne confondez pas code d'accès à My Intracomm et compte ECAS pour RCAM en ligne!

En effet, il s'agit de deux codes DIFFERENTS.



1. Code d'accès à My Intracomm

Votre **code d'accès** («login» et «mot de passe») vous permet d'accéder à **My Intracomm** qui est le site intranet de la Commission. Vous y trouvez de nombreuses informations tant administratives que sur les activités de la Commission, ainsi qu'un portail spécialement dédié aux pensionnés. Vous y trouvez notamment les rubriques :

- Nouvelles : les informations importantes les plus récentes
- Administration (assurance maladie, pensions, services sociaux, droits statutaires, ...)
- Info Senior : bulletin d'information en 5 langues
- Vie culturelle et loisirs
- Liens vers les associations d'anciens
- Contacts utiles
- Départs en pension et In memoriam.

LIEN : [HTTPS://MYINTRACOMM-EXT.EC.EUROPA.EU/RETIRED](https://myintracomm-ext.ec.europa.eu/retired)

Pour demander un code d'accès à My Intracomm :

**PAR COURRIER À : CODES D'ACCÈS, MO-34 01/88 - B-1049 BRUXELLES
OU PAR COURRIEL À : HR-INTRACOMM-CODE-PENSIONNES@EC.EUROPA.EU**

2. Compte ECAS pour RCAM en ligne

Votre **compte ECAS** vous permet d'accéder au **RCAM en ligne** qui peut être utilisé pour :

- introduire des demandes de remboursement de frais médicaux et en suivre le déroulement
- introduire des demandes d'autorisation préalable
- introduire des demandes de prise en charge
- introduire une demande de convocation de médecine préventive
- vérifier les décomptes de frais médicaux
- vérifier les droits et ceux de la famille
- créer des attestations de couverture
- contacter le PMO pour des questions/explications.

Vous avez besoin d'un scanner ou d'un appareil photo pour pouvoir joindre les pièces justificatives numérisées. Vous pouvez également utiliser une tablette tant pour vous connecter à l'application RCAM en ligne que pour numériser les documents via l'appareil photo.

LIEN : [HTTPS://WEBGATE.EC.EUROPA.EU/RCAM/](https://webgate.ec.europa.eu/rcam/)

Pour demander un compte ECAS (attention, il faut disposer d'un téléphone portable) :

VIA L'APPLICATION PMO CONTACT : [HTTPS://EC.EUROPA.EU/PMO/CONTACT/](https://ec.europa.eu/pmo/contact/)

(SÉLECTIONNEZ "ASSUR.MALADIE/ACCIDENTS/MAL.PROF" ET ENSUITE "RCAM EN LIGNE")

VIA TÉLÉPHONE : BRUXELLES : + 32 2 297 68 88 / 297 68 89

ISPRA : +39 0332 783030

LUXEMBOURG : +352 4301 36100 – FLORENT.CHARTON@EC.EUROPA.EU



Astuces RCAM en ligne

- Comment scanner les grandes feuilles "Attestations de soins donnés" ? (spécifiques à la Belgique)

Il est recommandé de faire une photo bien cadrée. En effet, ces documents (verts) sont légèrement plus larges qu'un A4 standard et donc malaisés à scanner. Les informations à l'extrême gauche sont importantes : nom de l'hôpital, de la clinique ou du laboratoire et surtout la date des prestations. Si vous voulez scanner, après avoir enlevé les perforations des deux côtés, il faut bien scanner en commençant par le côté gauche. Par contre, à droite, il y a une colonne appelée "Réservé O.A." qui est toujours vide. Laissez donc tomber cette colonne à l'extrême droite du document. Si une information importante devait exceptionnellement y figurer, vous pouvez scanner le document d'un côté et puis de l'autre et l'annexer à votre demande de remboursement, comme s'il s'agissait d'un recto-verso, par exemple.



- Comment rechercher un médicament ?

Si vous voulez savoir si un médicament est remboursé ou pas ou s'il nécessite une autorisation préalable, avant l'encodage de la demande de remboursement : dans la barre de menu (en-dessous des données d'identification de l'utilisateur), cliquez sur "Recherche", cliquez ensuite sur "Liste des produits pharmaceutiques", une fenêtre s'ouvre où vous pouvez taper le début du nom du médicament, cliquez ensuite sur "Chercher" et l'information vous est donnée.

i RCAM EN LIGNE
PMO CONTACT EN LIGNE
TÉL PMO CONTACT : + 32 (2) 29 97777 (9H30 - 12H30)

Kinésithérapie, ostéopathie et chiropraxie : des prescriptions différentes



Ces traitements ne sont pas équivalents, ce qui implique qu'une prescription médicale pour de la kinésithérapie n'est pas valable pour des séances d'ostéopathie ou de chiropraxie et vice versa. Sur la prescription, le type de traitement, le nombre de séances et le motif médical devront être indiqués.

De plus, pour être remboursées, ces thérapies seront effectuées par des prestataires habilités à exercer la profession et légalement reconnus dans le pays de prestation.

Accès aux immeubles

Suite à l'évolution du contexte sécuritaire, la Commission a renforcé les mesures de sécurité déjà mises en place. Plus particulièrement, le contrôle de l'accès aux bâtiments a fait l'objet de dispositions techniques supplémentaires. Une des mesures concerne à limiter la validité des photos utilisées sur les titres d'accès et à s'assurer qu'il s'agit de photos récentes. Pour les pensionnés, la validité du laissez-passer sera dorénavant limitée à cinq ans et les bénéficiaires devront se présenter personnellement au Service des Titres d'Accès à Bruxelles pour la prise de la photo. Ces mesures sont d'application depuis le 1^{er} mai 2015. Les laissez-passer octroyés jusqu'à présent pour une période de 10 ans ne sont pas concernés par ces mesures et restent valables jusqu'à leur date d'expiration.



i CONTACT : EC-SECURITY-ACCESS@EC.EUROPA.EU

Mariage/Remariage



Tout changement d'état civil doit être notifié par écrit à votre **gestionnaire de dossier**. En cas de mariage ou de remariage, il y a lieu d'envoyer :

- une copie de l'extrait d'acte de mariage
- le cas échéant, une copie de l'acte de divorce préalable s'il n'a pas été déclaré.

La situation de mariage peut donner droit à l'allocation de foyer. Pour ce faire, il y a lieu de compléter le formulaire dûment rempli et signé "demande d'allocation de foyer au titre du conjoint".

En cas de mariage après la mise en pension, le conjoint survivant d'un ancien fonctionnaire a droit à une pension de survie, pour autant que la durée du mariage ait été de cinq ans. Les éventuelles années de cohabitation précédant le mariage ne peuvent pas être comptabilisées dans la durée du mariage.

Si votre conjoint ne perçoit pas de revenu d'origine professionnelle, il peut, sous certaines conditions, bénéficier de la couverture primaire du RCAM au même titre que vous.

S'il dispose d'un revenu d'origine professionnelle dépassant les plafonds en application depuis le 01/01/2015 (voir **I.A. n° 19-2015 du 05/06/2015**), il n'a pas droit à bénéficier de la couverture RCAM. Si ce revenu ne dépasse pas ces plafonds, il a droit d'être couvert en complémentarité. Dans ce cas, il est tenu pour tout remboursement de s'adresser préalablement à son régime légal ou réglementaire d'assurance maladie primaire.

**i CONTACT : VOTRE GESTIONNAIRE DONT LE NOM FIGURE EN HAUT À GAUCHE SUR VOTRE BULLETIN DE PENSION OU POUR PLUS DE PRÉCISIONS SUR LA COUVERTURE RCAM DU CONJOINT :
PMO CONTACT EN LIGNE – TÉL. + 32 2 299 77 77 (9H30-12H30)**

Arrêter de fumer



Le **régime commun d'assurance maladie** rembourse les produits pharmaceutiques et les séances d'acupuncture (effectuées par un médecin) qui vous aident à arrêter de fumer. Faites partir vos mauvaises habitudes en fumée!

Sevrage à base de nicotine

Demandez à votre médecin une prescription médicale pour des produits de sevrage à base de nicotine adaptés à vos besoins (Nicorette, Nicotinell, etc.).

Faites ensuite une demande de remboursement en joignant la prescription.

Séances d'acupuncture

Faites une demande de remboursement, en joignant la prescription et le reçu officiel du médecin (attestation de soins, facture, ...). Envoyez le tout à votre bureau liquidateur.

Taux de remboursement

Le RCAM couvre les produits de sevrage thérapeutique pour arrêter de fumer jusqu'à un plafond de 200 €. Ces frais ne sont remboursables qu'une seule fois par bénéficiaire et ne le seront pas en cas d'échec du traitement. Les séances d'acupuncture sont remboursées avec un plafond de 25€ par séance et maximum de 30 séances par année civile, lorsqu'elles sont effectuées par un médecin ou prestataire reconnu.

**i RCAM EN LIGNE
PMO CONTACT EN LIGNE – TÉL. + 32 2 299 77 77 (9H30-12H30)**

Participez aux groupes de discussion sur Yammer After EC

“Yammer After EC” est une plateforme sociale interne de discussion et d’échange, dans un environnement sécurisé, réservée aux pensionnés des institutions européennes. Elle vous permet de rester en contact avec vos anciens collègues et autres pensionnés. Les échanges sont organisés sous forme de groupes d’intérêt auxquels vous choisissez d’adhérer ou non. Vous pouvez également créer votre propre groupe. Parmi ces groupes, vous y trouvez notamment :



Help Groups

Pour ceux qui utilisent les applications informatiques de la Commission, divers documents d’aide et de support concernant “ECAS”, le “**PMO Contact**”, le “**RCAM en ligne**” et même sur l’utilisation de “**Yammer After EC**” ont été rassemblés. Leur accès est très aisé, vous avez également la possibilité de poser des questions et d’échanger des “tuyaux” sur la manière de mieux utiliser ces outils à disposition. Ce helpdesk est assuré par des bénévoles de l’AIACE.

Bénévolat sans lien avec les institutions européennes

Le bénévolat est source de motivation, de dynamisme et d’enrichissement personnel. Il est également un acte citoyen. Il peut revêtir les formes les plus diverses. Là où vous avez choisi de vivre, vous pouvez être actif et utile, que ce soit dans des associations caritatives, culturelles, sportives, de loisirs ou humanitaires. Présentez votre engagement et partagez votre expérience sur **Yammer After EC**. Racontez l’action de l’association où vous êtes bénévole, votre mission précise, les joies que cela procure mais aussi les difficultés auxquelles vous êtes confrontés, le temps que vous y consacrez.

Radio Bistrot and other rumors ...

Vous y postez toute information, opinion, réflexion qui vous tient à cœur et pour laquelle vous souhaitez connaître les réactions d’autres membres.

Rejoignez **Yammer After EC**!

- i** - ENVOYEZ UN MAIL À micheline.bruyninckx@gmail.com (CORRESPONDANTE DE L’AIACE)
- OU INSCRIVEZ-VOUS DIRECTEMENT EN LIGNE SUR <https://www.yammer.com/afterec/> EN UTILISANT VOTRE ADRESSE EMAIL PRIVÉE. L’ADMINISTRATEUR DU SITE VOUS CONTACTERA.

JRC Alumni : un réseau pour les anciens du CCR



JRC Alumni est une plateforme d’interaction entre les anciens membres du personnel du CCR.

Le CCR souhaite intégrer ses anciens dans la vie de l’organisation en tant que partisans, volontaires, ambassadeurs et conseillers pour contribuer et bénéficier de connexions entre eux et le CCR.

Toujours en contact avec certains de vos anciens collègues ? Invitez-les à se joindre à la plateforme JRC Alumni : **Join**, **Reconnect**, **Collaborate**!

- i** [HTTPS://EC.EUROPA.EU/JRC/COMMUNITIES/COMMUNITY/JRC-ALUMNI-NETWORK](https://ec.europa.eu/jrc/communities/community/jrc-alumni-network)
(Attention, vous devez disposer d’un compte ECAS pour vous connecter)

Pour demander un compte ECAS (attention, il faut disposer d’un téléphone portable) :

- 📞** VIA L’APPLICATION PMO CONTACT : [HTTPS://EC.EUROPA.EU/PMO/CONTACT/](https://ec.europa.eu/pmo/contact/)

“Commission européenne – Histoire et Mémoires d’une institution”



Le tome 1 de cette série est consacré à la période 1958-1972. Les quinze années couvertes correspondent à la période fondatrice de la Commission, dont la mission première consista à proposer des mesures concrètes pour réaliser l’objectif principal du traité de Rome, la création d’un marché commun.

Le tome 2, paru en 2014, porte sur la période 1973-1986. En dépit d’un contexte moins favorable, les projets, visions ou inflexions initiés dès les années 1970 traceront la voie du nouvel élan que constitueront l’Acte unique européen et la relance du milieu des années 1980.

La collecte, depuis quelques années, des souvenirs et des témoignages des “anciens” de la Commission par un consortium universitaire a rendu possible le récit par des historiens du parcours et du vécu de ces premières décennies. Vingt-deux professeurs ou chercheurs issus de quinze universités ont uni leurs forces pour rédiger ces ouvrages, sous la direction de l’université catholique de Louvain. Ils ont également bénéficié d’un accès privilégié aux [archives de la Commission](#).

Chaque tome, en édition reliée, est disponible en FR, EN et DE pour le prix de 39 €. Un coffret comprenant les deux éditions reliées est disponible pour le prix de 65 €.

i **CES OUVRAGES SONT DISPONIBLES À LA VENTE SUR LE SITE EU BOOKSHOP :**
[HTTP://BOOKSHOP.EUROPA.EU/HISTOIRE](http://bookshop.europa.eu/histoire)
LES DEUX VOLUMES PEUVENT ÉGALEMENT ÊTRE TÉLÉCHARGÉS GRATUITEMENT (VERSIONS PDF ET E-BOOK) À PARTIR DU SITE EU BOOKSHOP.

EU Bookshop



Le site web d’**EU Bookshop** propose à la fois une librairie, une bibliothèque et les archives des publications remontant à 1952. Il contient 100.000 titres et 190.000 versions électroniques correspondantes (PDF, livres électroniques, CD rom, DVD, etc.) dans plus de 50 langues, y compris les 24 langues officielles de l’UE. Certaines publications sur papier sont payantes. Les versions PDF et les livres électroniques sont gratuits.

EU Bookshop est géré par l’Office des Publications de l’UE à Luxembourg.

Une série de magazines abordent une grande variété de sujets et de domaines. Il est possible d’en commander une version papier ou de les télécharger gratuitement en format PDF, en cliquant sur “Montrer tous les numéros de la série”. Il s’agit notamment de :

- research eu results magazine – 2015 – Thèmes : Politique et organisation de la recherche
- European Defence Matters – 2015 – Thème : Défense
- Regions & Cities of Europe – 2015 – Thèmes : Politique et économie régionales
- F4E news (Fusion for Energy newsletter) – 2014 – Thèmes : Recherche énergétique, Energie et sécurité nucléaires
- L’environnement pour les européens – 2015 – Thèmes : Politique et protection de l’environnement
- Agenda social – 2015 – Thèmes : Politique sociale, Problèmes sociaux, Politique de l’emploi
- Inforegio panorama – 2014 – Thèmes : Politique et économie régionales
- Travailler pour la croissance – 2015 – Thèmes : Politique de l’entreprise
- Revue rurale de l’UE – 2014 – Thème : Politique agricole
- Single market news – 2014 – Thèmes : Economie, Finances, Commerce, Concurrence
- Natura 2000 – 2014 – Thèmes : Politique et protection de l’environnement

“European Voice” devient “Politico”



Beaucoup d'entre vous se souviennent de “European Voice” qu’ils trouvaient une fois par semaine dans le bac à courrier de leur bureau. Depuis le printemps 2015, cet hebdomadaire paraît sous le nom de “Politico”. Il fait état des activités des institutions de l’UE. La majorité des articles du journal couvrent les affaires courantes de l’UE et ses interactions dans les affaires tant domestiques qu’internationales. On peut l’acquérir dans certains kiosques à Bruxelles, Luxembourg, Strasbourg et Londres, mais également par abonnement.

i CONTACT : WWW.POLITICO.EU

Europe Direct



Vous avez des questions sur l’UE ? **Europe Direct** a les réponses.

Votre vol a été annulé, quels sont vos droits ? Vous désirez vendre une voiture à l’étranger, quelles sont les procédures ? L’organisation dans laquelle vous êtes bénévole peut-elle bénéficier de fonds européens ?

Europe Direct est un service d’information central. En le contactant par téléphone ou par courriel dans n’importe quelle langue officielle de l’UE, vous pourrez obtenir les types d’informations suivants :

- une réponse immédiate à vos questions d’ordre général en lien avec l’UE
- un renvoi vers les meilleures sources d’information et de conseil et les coordonnées de ces services
- des informations sur les droits et possibilités dont vous bénéficiez en tant que citoyen européen et sur la manière d’en tirer parti
- l’envoi gratuit par la poste de certaines publications des institutions européennes.

Si vous avez du mal à trouver ce que vous cherchez sur le site web de l’UE, le service d’assistance en ligne pourra vous aider à trouver :

- des documents spécifiques de l’UE
- des fiches, rapports, statistiques, documents de travail, etc. consacrés à des politiques spécifiques de l’UE
- des informations sur la construction européenne, son histoire, ses symboles, ses institutions, etc.

Ce qu’Europe Direct ne fait pas :

- résoudre des problèmes : aucun enregistrement de plaintes mais uniquement l’information sur qui contacter
- se prononcer sur des questions de politique européenne ou les positions adoptées par les institutions
- offrir un conseil juridique (en interprétant la législation européenne).

i CONTACT :

soit vous appelez :

- depuis un pays de l’UE : 00 800 6 7 8 9 10 11 (gratuit, de 9h à 18h CET, dans toutes les langues)
- depuis un pays hors UE : 00 32 2 299 96 96 (tarif international)

soit Europe Direct vous appelle :

- vous envoyez par SMS le message “Appelez-moi”, suivi du préfixe de votre pays et de votre numéro, au : 00 32 472 6 7 8 9 10.

L’envoi du SMS vous sera facturé au tarif international (sauf en Belgique), mais l’appel d’Europe Direct sera gratuit.

i PAR COURRIEL :

via le site d’Europe Direct : [HTTP://EUROPA.EU/CONTACT/INDEX_FR.HTM](http://EUROPA.EU/CONTACT/INDEX_FR.HTM)

Le délai de réponse est de trois jours ouvrables en moyenne, sauf pour les questions plus complexes.

i DANS VOTRE PAYS :

Visitez ou contactez par téléphone ou courriel le Centre Europe Direct le plus proche pour obtenir des réponses à vos questions ou participer à des séances d’information.

Vous trouverez les adresses de ces centres sur : [HTTP://EUROPA.EU/CONTACT/INDEX_FR.HTM](http://EUROPA.EU/CONTACT/INDEX_FR.HTM)



AFILIATYS remercie celles et ceux qui, suite à un précédent numéro d'Info Senior, ont communiqué leurs nouvelles coordonnées. Cela leur permettra de recevoir les offres exclusives.

AFILIATYS n'oublie pas les aînés!

Diverses assurances (habitation, voiture, défense en justice...) vous sont proposées avec de bonnes ristournes. Plus de 50 partenaires vous accordent des produits à prix réduit.

AFILIATYS a pu négocier, pour certaines marques automobiles, l'octroi du prix diplomatiques pour les retraités. Plus de 70 spectacles à tarif préférentiel ont été présentés à Bruxelles et nombreux d'entre vous, accompagnés de leurs petits-enfants, ont participé à la grande fête intergénérationnelle de Pâques.

Chaque mois, des concours permettent de gagner GSM, billets d'avion, sorties en famille.

AFILIATYS a également offert quelque 85000 euros au plan social et caritatif (recherche médicale, enfance, associations d'aînés, ...).

Si vous souhaitez vous investir chez AFILIATYS à Bruxelles (permanence, préparation des fêtes, accueil, informatique, ...), contactez le secrétariat ! Vous êtes les bienvenu(e)s !

CONTACT : WWW.AFILIATYS.EU

AFILIATYS ASBL

29, RUE DE LA SCIENCE 2/24

1049 BRUXELLES

PERMANENCE LES MARDIS/ JEUDIS DE 9H À 15H.

TÉL : 02/2985000

SECRETARIAT@AFILIATYS.EU

EC-AFILIATYS@EC.EUROPA.EU

Téléphonie mobile : frais d'itinérance



Lorsque vous utilisez votre téléphone portable dans un autre pays de l'UE – pour effectuer des appels, envoyer des messages (SMS) ou surfer sur internet – ceci s'appelle l'"itinérance". Dans ce cas, le tarif appliqué par votre opérateur est plafonné.

Dans toute l'UE, l'"eurotarif" permet en effet de plafonner les coûts d'utilisation de ces services, afin de mettre fin aux tarifs excessifs.

Depuis le 1^{er} juillet 2014, les tarifs maximum pour les appels, messages et internet sont les suivants :

- appels passés (par minute) € 0,19
- appels reçus (par minute) € 0,05
- messages envoyés (par SMS) € 0,06
- internet (téléchargement, par Mo) € 0,20

Ces plafonds s'appliquent à tout le monde, sauf si vous avez opté pour un service ou un forfait spécifique. Votre fournisseur est bien entendu libre de vous proposer des tarifs plus intéressants, n'hésitez pas à comparer les offres. Votre opérateur doit vous envoyer un message lorsque vous franchissez une frontière au sein de l'UE, afin de vous informer du prix que vous allez payer pour effectuer et recevoir des appels, surfer sur internet (téléchargement de données) ou envoyer et recevoir des messages.

Afin de vous protéger contre des factures exorbitantes, le volume de données téléchargées sur votre portable est plafonné, dans le monde entier, à 50 € (ou un montant équivalent dans une autre devise), sauf si vous en avez convenu autrement avec votre opérateur. Vous recevrez également un avertissement lorsque vous atteignez 80% de la limite convenue.

SOURCE : L'EUROPE EST À VOUS.

★ **RESPONSABLE DE LA REDACTION: DG HR MONIQUE THEATRE - ASSISTANTE : BRIGITTE RAUS**

📄 **MISE EN PAGE ET IMPRESSION: OIB CONCEPT & REPRODUCTION**

Info Senior est édité par l'unité HR.C.1. Cette publication n'engage pas juridiquement la Commission.